

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Alexandre BARCELONNE, Alain VIGNAUX et François VINAS,
conseillers municipaux.

Absents : MM. Pascal BEDOS-AURIVEL, Thierry CAMBON, Colin CHARLES et Lilian DUFOUR.

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

En présence de Madame Corinne SNABRE représentant le cabinet d'études URBANIS, le Conseil municipal avait à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

C'est en octobre 2014 que la commune avait prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme. En application des dispositions du Code de l'urbanisme, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont pu être débattues par le Conseil municipal le 8 juillet 2019 à la suite d'une réunion publique.

Le 13 avril 2021, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de la région Occitanie a dispensé la commune d'une évaluation environnementale, ce qui a abouti à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme le 12 juillet 2021.

Ce projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA), à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) qui a rendu un avis favorable le 19 octobre 2021, puis à enquête publique conduite par Monsieur MEALLONNIER, commissaire-enquêteur, du 14 mars au 20 avril 2022.

Dans ses conclusions motivées, Monsieur le commissaire-enquêteur a relevé la conformité du projet de Plan Local d'Urbanisme avec l'intérêt général, sans porter atteinte aux intérêts particuliers. Plusieurs recommandations ont été faites avant que ne soit rendu un avis favorable le 19 mai 2022.

Par voie de conséquence, Madame le maire a proposé au Conseil municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme après avoir intégré un certain nombre d'adaptations, corrections et compléments issus de plusieurs avis (services de l'Etat, PPA, Préfecture de l'Hérault ...).

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des présents, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Popian.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le maire,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

